Image not found or type unknown

Annulation d'un bon de commande

Par **Mi Ge**, le **06/11/2015** à **20:26**

Bonsoir,
A l'occasion de la foire d'automne nous avons signé un bon de commande sans délai de rétractation possible sur foire pour un kit photovoltaïque. Nous avons versé un acompte mais nous ne nous sommes pas rendus compte que la coche "comptant" avait été cochée au lieu de la coche "financement"alors que nous avions mentionné une demande de financement à hauteur de l'économie chiffrée par le vendeur.
Le bon de commande ne fait pas mention de la remise par rapport au devis daté du même jour ni du solde restant à payer. La date d'installation n'est pas réellement définie, sur devis avril 2016 sur bon de commande janvier 2016 sans précision du jour.Précision sur devis et bon de commande d'un kit photovoltaïque avec description du kit sans référence des différents éléments ni de prix unitaires.
Compte tenu des manques sur le bon de commande pensez vous que nous pouvons annuler cette commande sans devoir régler les 40 % exigés en cas d'annulation?
Cerise sur le gâteau notre installation passe par l'accord des monuments de France et si refus nous devrons également nous acquitter de 40% de la somme TTC (cette précision figure sur les CGV) que nous n'avons pas vue après 3 heures de blabla). Merci de l'aide que vous pourrez nous apporter.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés